

# Helix® Vibrance® Fortenza® Advanced

syngenta.

GROUPS	3	4	7	12	FUNGICIDES INSECTICIDE
	4	4C	28		

These seeds have been treated with the insecticides cyantraniliprole, sulfoxaflor and thiamethoxam, and the fungicides difenoconazole, metalaxyl-M and S-isomer, fludioxonil and sedaxane. Wear coveralls over a long-sleeved shirt, long pants, socks, work boots, and chemical-resistant gloves when handling treated seeds, planting, and during maintenance, clean-up, and repair. In addition, wear a properly fit-tested NIOSH-approved filtering facepiece respirator (dust mask) when handling treated seeds (includes loading and unloading). Use only closed-cab planting equipment. For good hygiene practice, it is recommended to wear a NIOSH-approved N95 (minimum) filtering facepiece respirator (dust mask) that is properly fit tested during all job activities. Gloves and a dust mask do not need to be worn when inside the closed cab. Keep treated seeds out of reach of children and animals. Do not use for food, feed or oil processing. Store away from food and feed. Toxic to bees. Treated seed is TOXIC to birds. Any spilled or exposed seeds and dust must be incorporated into the soil or otherwise cleaned-up from the soil surface. Follow best management practices to help minimize dust exposure to pollinators during planting of treated seed; refer to the complete guidance "Pollinator Protection: reducing risk from treated seed" on the Health Canada website [www.canada.ca/pollinators](http://www.canada.ca/pollinators).

**CAUTION – EYE IRRITANT**

**WARNING CONTAINS ALLERGEN SOYA**



FOM-18118

Helix®, VIBRANCE®, FORTENZA®, the Alliance Frame , the Syngenta logo and the Purpose Icon  are trademarks of a Syngenta Group Company.



English size 3 1/2 x 7

# Helix® Vibrance® Fortenza® Advanced

syngenta.

GROUPS	3	4	7	12	FONGICIDES INSECTICIDE
	4	4C	28		

Ces semences ont été traitées avec du cyantraniliprole, du sulfoxaflor et du thimethoxam, des insecticides, et des fongicides difénoconazole, métalaxyl-M et isomère-S, fludioxonil et sédaxane. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des bottes de travail et des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler des semences traitées, pendant le semis et pendant l'entretien, le nettoyage et la réparation de l'équipement. En outre, porter respirateur à masque filtrant (masque antipoussières) de série N95 approuvé par le NIOSH et dont l'ajustement a été vérifié pour manipuler les semences traitées (y compris pour le chargement et le déchargement). N'utiliser que de l'équipement avec cabine fermée pour le semis. Afin d'assurer une bonne hygiène au travail, il est recommandé de porter un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussières) qui est correctement ajusté, pour toutes les activités de travail. Le port de gants et d'un masque antipoussières n'est pas requis à l'intérieur d'une cabine fermée au moment du semis. Garder semences traitées hors de la portée des enfants et des animaux. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Conserver à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Ce produit est toxique pour les abeilles. Les semences traitées sont TOXIQUES pour les oiseaux. Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol par quelque autre moyen que ce soit. Suivez les pratiques exemplaires de gestion pour aider à minimiser l'exposition aux poussières de pollinisateurs lors de la plantation de semences traitées. Consultez le guide intitulé Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées – Pratiques exemplaires de gestion affiché sur le site Web de Santé Canada [www.canada.ca/pollinisateurs](http://www.canada.ca/pollinisateurs).

**ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX**

**AVERTISSEMENT CONTIENT L'ALLERGÈNE SOYA**



FOM-18118

Helix®, VIBRANCE®, FORTENZA®, le symbole de l'Alliance de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta. , le logo Syngenta et le symbole du But  sont des marques



French size 3 1/2 x 7